



## Techniciennes et techniciens en travail social

# Milieu scolaire

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les <u>témoignages de nos</u> <u>ambassadeurs</u>!

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes ou des techniciens en travail social pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

#### Être technicienne ou technicien en travail social au CSSDM, c'est ....

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour ou de soir, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités (selon le poste).
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, etc.), déclinés selon l'emploi occupé\*
- Avoir la possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM (selon le poste)
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
  - \*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la <u>carte des territoires</u>.

## Rôle et responsabilités

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à aider, au moyen de techniques appropriées à l'assistance sociale, les élèves et les parents sur des problèmes tels que: l'absentéisme, les troubles de comportement, les problèmes familiaux afin de soutenir la motivation à la fréquentation scolaire.

# Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Assurer un lien entre les divers intervenants de l'école ou du centre et les parents notamment en leur communiquant des informations d'ordre scolaire, en les renseignant sur les ressources disponibles dans le milieu, en agissant comme médiateur auprès des parents et des organismes communautaires et ce, dans le but de faciliter la réussite scolaire de l'élève et de faciliter l'intégration socio-scolaire des élèves.
- Rencontrer, dans le cadre de ses fonctions, les parents à l'école ou à domicile afin de les encourager et de les sensibiliser en vue d'améliorer l'apprentissage de leurs enfants. Assurer un suivi de dossier avec les parents.

- Recueillir et colliger les renseignements obtenus suite à des enquêtes auprès du personnel de l'école ou du centre, de la Commission scolaire, de l'élève et de la famille. Synthétiser l'ensemble des données du problème et propose des solutions.
- Participer à des études de cas et à la résolution de problème en collaboration d'une équipe multidisciplinaire.
- Susciter et maintenir, par des actions concrètes de motivation, la participation des élèves aux activités étudiantes et sportives de l'école ou du centre. Agir comme un modèle pour encourager les élèves à s'épanouir et à s'accomplir dans un milieu favorable à la réussite.
- Agir à titre de personne ressource auprès de l'équipe école ou de l'équipe-centre et des parents afin de favoriser une meilleure compréhension du milieu et des problèmes reliés à la pauvreté et une compréhension mutuelle du tissu social et culturel.
- Collaborer, au besoin, avec la Chambre de la Jeunesse, notamment en préparant des rapports présentenciels. Lorsque nécessaire, témoigner en Chambre.
- Concevoir et établir, seule ou en collaboration, un plan d'intervention social et voit à sa mise en application en utilisant principalement les techniques de support et de modification du milieu.
- Maintenir des contacts réguliers avec différents organismes de la Commission et de l'extérieur, principalement afin d'obtenir les renseignements recherchés et les services appropriés ou afin de pouvoir référer aux organismes concernés les cas qui ne relèvent pas de la juridiction de la Commission.
- Accomplir, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

## Poste et remplacements actuels :

- <u>Centre Pauline-Julien</u>: poste régulier à 100% du lundi au vendredi de 12h00 à 20h00
- <u>École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMF)</u>: remplacement à 100% les lundis et jeudis de 12h00 à 20h00, ainsi que les mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 16h00
- <u>Centre Lartigue</u>: remplacement à 100% jusqu'au 30 juin les lundis de 10h à 18h, les mardis et mercredis de 12h à 20h, ainsi que les jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30

### **Qualifications requises**

Profil 1 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social, ou en techniques d'intervention en délinquance

Profil 2 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des trois disciplines suivantes :

- Travail social
- Service social
- Criminologie

## Rémunération et conditions de travail

Taux variant entre 27,01\$ à 38,87\$/h selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

### **Autres informations**

• Processus de sélection : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste

<sup>\*</sup> Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'<u>évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec</u> est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

<sup>\*</sup>Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

• Date d'entrée en fonction : dès que possible

### **Pour postuler**

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : <a href="https://atlas.workland.com/work/51668/technicienne-ou-technicien-en-travail-social?source=AMEQ">https://atlas.workland.com/work/51668/technicienne-ou-technicien-en-travail-social?source=AMEQ</a>

Date limite pour postuler : 22 février 2025 à 23h59



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.